

Strasbourg, le 11.3.2014  
COM(2014) 166 final

ANNEX 1 – PART 8/11

**ANNEXE**

*de la*

**proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil**

**concernant la réduction ou l'élimination des droits de douane sur les marchandises  
originaires d'Ukraine**

Liste tarifaire de l'UE

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
73	CHAPITRE 73 - OUVRAGES EN FONTE, FER OU ACIER		
7301	Palplanches en fer ou en acier, même percées ou faites d'éléments assemblés; profilés obtenus par soudage, en fer ou en acier		
7301 10 00	- Palplanches	Exemption	0
7301 20 00	- Profilés	Exemption	0
7302	Éléments de voies ferrées, en fonte, fer ou acier: rails, contre-rails et crémaillères, aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou changement de voies, traverses, éclisses, coussinets, coins, selles d'assise, plaques de serrage, plaques et barres d'écartement et autres pièces spécialement conçues pour la pose, le jointement ou la fixation des rails		
7302 10	- Rails		
7302 10 10	-- conducteurs de courant, avec partie en métal non ferreux	Exemption	0
	-- autres		
	--- neufs		
	---- Rails "Vignole"		
7302 10 21	----- d'un poids au mètre de 46 kg ou plus	Exemption	0
7302 10 23	----- d'un poids au mètre de 27 kg ou plus mais inférieur à 46 kg	Exemption	0
7302 10 29	----- d'un poids au mètre inférieur à 27 kg	Exemption	0
7302 10 40	---- Rails à ornières	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7302 10 50	---- autres	Exemption	0
7302 10 90	--- usagés	Exemption	0
7302 30 00	- Aiguilles, pointes de cœur, tringles d'aiguillage et autres éléments de croisement ou de changement de voies	2,7	0
7302 40 00	- Éclisses et selles d'assise	Exemption	0
7302 90 00	- autres	Exemption	0
7303 00	Tubes, tuyaux et profilés creux, en fonte		
7303 00 10	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,2	0
7303 00 90	- autres	3,2	0
7304	Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, en fer ou en acier		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs		
7304 11 00	-- en aciers inoxydables	Exemption	0
7304 19	-- autres		
7304 19 10	--- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	Exemption	0
7304 19 30	--- d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm, mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0
7304 19 90	--- d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	Exemption	0
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production et tiges de forage, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz		
7304 22 00	-- Tiges de forage en aciers inoxydables	Exemption	0
7304 23 00	-- autres tiges de forage	Exemption	0
7304 24 00	-- autres, en aciers inoxydables	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7304 29	-- autres		
7304 29 10	--- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	Exemption	0
7304 29 30	--- d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0
7304 29 90	--- d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	Exemption	0
	- autres, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés		
7304 31	-- étirés ou laminés à froid		
7304 31 20	--- de précision	Exemption	0
7304 31 80	--- autres	Exemption	0
7304 39	-- autres		
7304 39 10	--- bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	Exemption	0
	--- autres		
7304 39 30	---- d'un diamètre extérieur excédant 421 mm et d'une épaisseur de paroi excédant 10,5 mm	Exemption	0
	---- autres		
	----- Tubes filetés ou filetables dits "gaz"		
7304 39 52	----- zingués	Exemption	0
7304 39 58	----- autres	Exemption	0
	----- autres, d'un diamètre extérieur		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7304 39 92	----- n'excédant pas 168,3 mm	Exemption	0
7304 39 93	----- excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0
7304 39 99	----- excédant 406,4 mm	Exemption	0
	- autres, de section circulaire, en aciers inoxydables		
7304 41 00	-- étirés ou laminés à froid	Exemption	0
7304 49	-- autres		
7304 49 10	--- bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	Exemption	0
	--- autres		
7304 49 93	---- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	Exemption	0
7304 49 95	---- d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0
7304 49 99	---- d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	Exemption	0
	- autres, de section circulaire, en autres aciers alliés		
7304 51	-- étirés ou laminés à froid		
	--- droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7304 51 12	---- n'excédant pas 0,5 m	Exemption	0
7304 51 18	---- excédant 0,5 m	Exemption	0
	--- autres		
7304 51 81	---- de précision	Exemption	0
7304 51 89	---- autres	Exemption	0
7304 59	-- autres		
7304 59 10	--- bruts, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, destinés exclusivement à la fabrication de tubes et tuyaux d'autres profils et d'autres épaisseurs de paroi	Exemption	0
	--- autres, droits et à paroi d'épaisseur uniforme, en acier allié contenant en poids de 0,9 à 1,15 % inclus de carbone et de 0,5 à 2 % inclus de chrome et, éventuellement, 0,5 % ou moins de molybdène, d'une longueur		
7304 59 32	---- n'excédant pas 0,5 m	Exemption	0
7304 59 38	---- excédant 0,5 m	Exemption	0
	--- autres		
7304 59 92	---- d'un diamètre extérieur n'excédant pas 168,3 mm	Exemption	0
7304 59 93	---- d'un diamètre extérieur excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0
7304 59 99	---- d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7304 90 00	- autres	Exemption	0
7305	Autres tubes et tuyaux (soudés ou rivés, par exemple), de section circulaire, d'un diamètre extérieur excédant 406,4 mm, en fer ou en acier		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs		
7305 11 00	-- soudés longitudinalement à l'arc immergé	Exemption	0
7305 12 00	-- soudés longitudinalement, autres	Exemption	0
7305 19 00	-- autres	Exemption	0
7305 20 00	- Tubes et tuyaux de cuvelage des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz	Exemption	0
	- autres, soudés		
7305 31 00	-- soudés longitudinalement	Exemption	0
7305 39 00	-- autres	Exemption	0
7305 90 00	- autres	Exemption	0
7306	Autres tubes, tuyaux et profilés creux (soudés, rivés, agrafés ou à bords simplement rapprochés, par exemple), en fer ou en acier		
	- Tubes et tuyaux des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs		
7306 11	-- soudés, en aciers inoxydables		
7306 11 10	--- soudés longitudinalement	Exemption	0
7306 11 90	--- soudés hélicoïdalement	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7306 19	-- autres		
7306 19 10	--- soudés longitudinalement	Exemption	0
7306 19 90	--- soudés hélicoïdalement	Exemption	0
	- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou du gaz		
7306 21 00	-- soudés, en aciers inoxydables	Exemption	0
7306 29 00	-- autres	Exemption	0
7306 30	- autres, soudés, de section circulaire, en fer ou en aciers non alliés		
	-- de précision, d'une épaisseur de paroi		
7306 30 11	--- n'excédant pas 2 mm	Exemption	0
7306 30 19	--- excédant 2 mm	Exemption	0
	-- autres		
	--- Tubes filetés ou filetables dits "gaz"		
7306 30 41	---- zingués	Exemption	0
7306 30 49	---- autres	Exemption	0
	--- autres, d'un diamètre extérieur		
	---- n'excédant pas 168,3 mm		
7306 30 72	----- zingués	Exemption	0
7306 30 77	----- autres	Exemption	0
7306 30 80	---- excédant 168,3 mm mais n'excédant pas 406,4 mm	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7306 40	- autres, soudés, de section circulaire, en aciers inoxydables		
7306 40 20	-- étirés ou laminés à froid	Exemption	0
7306 40 80	-- autres	Exemption	0
7306 50	- autres, soudés, de section circulaire, en autres aciers alliés		
7306 50 20	-- de précision	Exemption	0
7306 50 80	-- autres	Exemption	0
	- autres, soudés, de section non circulaire		
7306 61	-- de section carrée ou rectangulaire		
7306 61 10	--- en aciers inoxydables	Exemption	0
	--- autres		
7306 61 92	---- d'une épaisseur de paroi n'excédant pas 2 mm	Exemption	0
7306 61 99	---- d'une épaisseur de paroi excédant 2 mm	Exemption	0
7306 69	-- de section non circulaire, autre que carrée ou rectangulaire		
7306 69 10	--- en aciers inoxydables	Exemption	0
7306 69 90	--- autres	Exemption	0
7306 90 00	- autres	Exemption	0
7307	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en fonte, fer ou acier		
	- moulés		
7307 11	-- en fonte non malléable		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7307 11 10	--- pour tubes et tuyaux des types utilisés pour canalisations sous pression	3,7	0
7307 11 90	--- autres	3,7	0
7307 19	-- autres		
7307 19 10	--- en fonte malléable	3,7	0
7307 19 90	--- autres	3,7	0
	- autres, en aciers inoxydables		
7307 21 00	-- Brides	3,7	0
7307 22	-- Coudes, courbes et manchons, filetés		
7307 22 10	--- Manchons	Exemption	0
7307 22 90	--- Coudes et courbes	3,7	0
7307 23	-- Accessoires à souder bout à bout		
7307 23 10	--- Coudes et courbes	3,7	0
7307 23 90	--- autres	3,7	0
7307 29	-- autres		
7307 29 10	--- filetés	3,7	0
7307 29 30	--- à souder	3,7	0
7307 29 90	--- autres	3,7	0
	- autres		
7307 91 00	-- Brides	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7307 92	-- Coudes, courbes et manchons, filetés		
7307 92 10	--- Manchons	Exemption	0
7307 92 90	--- Coudes et courbes	3,7	0
7307 93	-- Accessoires à souder bout à bout		
	--- dont le plus grand diamètre extérieur n'excède pas 609,6 mm		
7307 93 11	---- Coudes et courbes	3,7	0
7307 93 19	---- autres	3,7	0
	--- dont le plus grand diamètre extérieur excède 609,6 mm		
7307 93 91	---- Coudes et courbes	3,7	0
7307 93 99	---- autres	3,7	0
7307 99	-- autres		
7307 99 10	--- filetés	3,7	0
7307 99 30	--- à souder	3,7	0
7307 99 90	--- autres	3,7	0
7308	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, portes d'écluses, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, rideaux de fermeture, balustrades, par exemple), en fonte, fer ou acier, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en fonte, fer ou acier, préparés en vue de leur utilisation dans la construction		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7308 10 00	- Ponts et éléments de ponts	Exemption	0
7308 20 00	- Tours et pylônes	Exemption	0
7308 30 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres et chambranles et seuils	Exemption	0
7308 40	- Matériel d'échafaudage, de coffrage, d'étaçonnement ou d'étayage		
7308 40 10	-- Matériel pour le soutènement dans les mines	Exemption	0
7308 40 90	-- autre	Exemption	0
7308 90	- autres		
7308 90 10	-- Barrages, vannes, portes-écluses, débarcadères, docks fixes et autres constructions maritimes ou fluviales	Exemption	0
	-- autres		
	--- uniquement ou principalement en tôle		
7308 90 51	---- Panneaux multiplis constitués de deux parements en tôles nervurées et d'une âme isolante	Exemption	0
7308 90 59	---- autres	Exemption	0
7308 90 99	--- autres	Exemption	0
7309 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		
7309 00 10	- pour matières gazeuses (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés)	2,2	0
	- pour matières liquides		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7309 00 30	-- avec revêtement intérieur ou calorifuge	2,2	0
	-- autres, d'une contenance		
7309 00 51	--- excédant 100 000 l	2,2	0
7309 00 59	--- n'excédant pas 100 000 l	2,2	0
7309 00 90	- pour matières solides	2,2	0
7310	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires, pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en fonte, fer ou acier, d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		
7310 10 00	- d'une contenance de 50 l ou plus	2,7	0
	- d'une contenance de moins de 50 l		
7310 21	-- Boîtes à fermer par soudage ou sertissage		
7310 21 11	--- Boîtes à conserves des types utilisés pour les denrées alimentaires	2,7	0
7310 21 19	--- Boîtes à conserves des types utilisés pour les boissons	2,7	0
	--- autres, d'une épaisseur de paroi		
7310 21 91	---- inférieure à 0,5 mm	2,7	0
7310 21 99	---- égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	0
7310 29	-- autres		
7310 29 10	--- d'une épaisseur de paroi inférieure à 0,5 mm	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7310 29 90	--- d'une épaisseur de paroi égale ou supérieure à 0,5 mm	2,7	0
7311 00	Réceptacles pour gaz comprimés ou liquéfiés, en fonte, fer ou acier		
7311 00 10	- sans soudure	2,7	0
	- autres, d'une capacité		
7311 00 91	-- inférieure à 1 000 l	2,7	0
7311 00 99	-- égale ou supérieure à 1 000 l	2,7	0
7312	Torons, câbles, tresses, élingues et articles similaires, en fer ou en acier, non isolés pour l'électricité		
7312 10	- Torons et câbles		
7312 10 20	-- en aciers inoxydables	Exemption	0
	-- autres, dont la plus grande dimension de la coupe transversale		
	--- n'excède pas 3 mm		
7312 10 41	---- revêtus d'alliages à base de cuivre-zinc (laiton)	Exemption	0
7312 10 49	---- autres	Exemption	0
	--- excède 3 mm		
	---- Torons		
7312 10 61	----- non revêtus	Exemption	0
	----- revêtus		
7312 10 65	----- zingués	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7312 10 69	----- autres	Exemption	0
	---- Câbles, y compris les câbles clos		
	----- non revêtus ou simplement zingués, dont la plus grande dimension de la coupe transversale		
7312 10 81	----- excède 3 mm mais n'excède pas 12 mm	Exemption	0
7312 10 83	----- excède 12 mm mais n'excède pas 24 mm	Exemption	0
7312 10 85	----- excède 24 mm mais n'excède pas 48 mm	Exemption	0
7312 10 89	----- excède 48 mm	Exemption	0
7312 10 98	----- autres	Exemption	0
7312 90 00	- autres	Exemption	0
7313 00 00	Ronces artificielles en fer ou en acier; torsades, barbelées ou non, en fils ou en feuillard de fer ou d'acier, des types utilisés pour les clôtures	Exemption	0
7314	Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils de fer ou d'acier; tôles et bandes déployées, en fer ou en acier		
	- Toiles métalliques tissées		
7314 12 00	-- Toiles métalliques continues ou sans fin, pour machines, en aciers inoxydables	Exemption	0
7314 14 00	-- autres toiles métalliques tissées, en aciers inoxydables	Exemption	0
7314 19 00	-- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7314 20	- Grillages et treillis, soudés aux points de rencontre, en fils dont la plus grande dimension de la coupe transversale est égale ou supérieure à 3 mm et dont les mailles ont une surface d'au moins 100 cm <sup>2</sup>		
7314 20 10	-- en fils nervurés	Exemption	0
7314 20 90	-- autres	Exemption	0
	- autres grillages et treillis, soudés aux points de rencontre		
7314 31 00	-- zingués	Exemption	0
7314 39 00	-- autres	Exemption	0
	- autres toiles métalliques, grillages et treillis		
7314 41	-- zingués		
7314 41 10	--- à mailles hexagonales	Exemption	0
7314 41 90	--- autres	Exemption	0
7314 42	-- recouverts de matières plastiques		
7314 42 10	--- à mailles hexagonales	Exemption	0
7314 42 90	--- autres	Exemption	0
7314 49 00	-- autres	Exemption	0
7314 50 00	- Tôles et bandes déployées	Exemption	0
7315	Chaînes, chaînettes et leurs parties, en fonte, fer ou acier		
	- Chaînes à maillons articulés et leurs parties		
7315 11	-- Chaînes à rouleaux		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7315 11 10	--- des types utilisés pour cycles et motocycles	2,7	0
7315 11 90	--- autres	2,7	0
7315 12 00	-- autres chaînes	2,7	0
7315 19 00	-- Parties	2,7	0
7315 20 00	- Chaînes antidérapantes	2,7	0
	- autres chaînes et chaînettes		
7315 81 00	-- Chaînes à maillons à étais	2,7	0
7315 82	-- autres chaînes, à maillons soudés		
7315 82 10	--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif n'excède pas 16 mm	2,7	0
7315 82 90	--- dont la plus grande dimension de la coupe transversale du matériau constitutif excède 16 mm	2,7	0
7315 89 00	-- autres	2,7	0
7315 90 00	- autres parties	2,7	0
7316 00 00	Ancres, grappins et leurs parties, en fonte, fer ou acier	2,7	0
7317 00	Pointes, clous, punaises, crampons appointés, agrafes ondulées ou biseautées et articles similaires, en fonte, fer ou acier, même avec tête en autre matière, à l'exclusion de ceux avec tête en cuivre		
7317 00 10	- Punaises	Exemption	0
	- autres		
	-- de tréfilerie		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7317 00 20	--- Pointes encollées, en bandes ou en rouleaux	Exemption	0
7317 00 40	--- Pointes en acier contenant en poids 0,5 % ou plus de carbone, trempées	Exemption	0
	--- autres		
7317 00 61	---- zingués	Exemption	0
7317 00 69	---- autres	Exemption	0
7317 00 90	-- autres	Exemption	0
7318	Vis, boulons, écrous, tire-fond, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en fonte, fer ou acier		
	- Articles filetés		
7318 11 00	-- Tire-fond	3,7	0
7318 12	-- autres vis à bois		
7318 12 10	--- en aciers inoxydables	3,7	0
7318 12 90	--- autres	3,7	0
7318 13 00	-- Crochets et pitons à pas de vis	3,7	0
7318 14	-- Vis autotaraudeuses		
7318 14 10	--- en aciers inoxydables	3,7	0
	--- autres		
7318 14 91	---- Vis à tôles	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7318 14 99	---- autres	3,7	0
7318 15	-- autres vis et boulons, même avec leurs écrous ou rondelles		
7318 15 10	--- Vis décolletées dans la masse, d'une épaisseur de tige n'excédant pas 6 mm	3,7	0
	--- autres		
7318 15 20	---- pour la fixation des éléments de voies ferrées	3,7	0
	---- autres		
	----- sans tête		
7318 15 30	----- en aciers inoxydables	3,7	0
	----- en autres aciers, d'une résistance à la traction		
7318 15 41	----- de moins de 800 MPa	3,7	0
7318 15 49	----- de 800 MPa ou plus	3,7	0
	----- avec tête		
	----- fendue ou à empreinte cruciforme		
7318 15 51	----- en aciers inoxydables	3,7	0
7318 15 59	----- autres	3,7	0
	----- à six pans creux		
7318 15 61	----- en aciers inoxydables	3,7	0
7318 15 69	----- autres	3,7	0
	----- hexagonale		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7318 15 70	----- en aciers inoxydables	3,7	0
	----- en autres aciers, d'une résistance à la traction		
7318 15 81	----- de moins de 800 MPa	3,7	0
7318 15 89	----- de 800 MPa ou plus	3,7	0
7318 15 90	----- autres	3,7	0
7318 16	-- Écrous		
7318 16 10	--- décollétés dans la masse, d'un diamètre de trou n'excédant pas 6 mm	3,7	0
	--- autres		
7318 16 30	---- en aciers inoxydables	3,7	0
	---- autres		
7318 16 50	----- de sécurité	3,7	0
	----- autres, d'un diamètre intérieur		
7318 16 91	----- n'excédant pas 12 mm	3,7	0
7318 16 99	----- excédant 12 mm	3,7	0
7318 19 00	-- autres	3,7	0
	- Articles non filetés		
7318 21 00	-- Rondelles destinées à faire ressort et autres rondelles de blocage	3,7	0
7318 22 00	-- autres rondelles	3,7	0
7318 23 00	-- Rivets	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7318 24 00	-- Goupilles, chevilles et clavettes	3,7	0
7318 29 00	-- autres	3,7	0
7319	Aiguilles à coudre, aiguilles à tricoter, passe-lacets, crochets, poinçons à broder et articles similaires, pour usage à la main, en fer ou en acier; épingles de sûreté et autres épingles en fer ou en acier, non dénommées ni comprises ailleurs		
7319 20 00	- Épingles de sûreté	2,7	0
7319 30 00	- autres épingles	2,7	0
7319 90	- autres		
7319 90 10	-- Aiguilles à coudre, à ravauder ou à broder	2,7	0
7319 90 90	-- autres	2,7	0
7320	Ressorts et lames de ressorts, en fer ou en acier		
7320 10	- Ressorts à lames et leurs lames		
	-- formés à chaud		
7320 10 11	--- Ressorts paraboliques et leurs lames	2,7	0
7320 10 19	--- autres	2,7	0
7320 10 90	-- autres	2,7	0
7320 20	- Ressorts en hélice		
7320 20 20	-- formés à chaud	2,7	0
	-- autres		
7320 20 81	--- Ressorts de compression	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7320 20 85	--- Ressorts de traction	2,7	0
7320 20 89	--- autres	2,7	0
7320 90	- autres		
7320 90 10	-- Ressorts spiraux plats	2,7	0
7320 90 30	-- Ressorts ayant la forme de disques	2,7	0
7320 90 90	-- autres	2,7	0
7321	Poêles, chaudières à foyer, cuisinières (y compris ceux pouvant être utilisés accessoirement pour le chauffage central), barbecues, braseros, réchauds à gaz, chauffe-plats et appareils non électriques similaires, à usage domestique, ainsi que leurs parties, en fonte, fer ou acier		
	- Appareils de cuisson et chauffe-plats		
7321 11	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles		
7321 11 10	--- avec four, y compris les fours séparés	2,7	0
7321 11 90	--- autres	2,7	0
7321 12 00	-- à combustibles liquides	2,7	0
7321 19 00	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	0
	- autres appareils		
7321 81	-- à combustibles gazeux ou à gaz et autres combustibles		
7321 81 10	--- à évacuation des gaz brûlés	2,7	0
7321 81 90	--- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7321 82	-- à combustibles liquides		
7321 82 10	--- à évacuation des gaz brûlés	2,7	0
7321 82 90	--- autres	2,7	0
7321 89 00	-- autres, y compris les appareils à combustibles solides	2,7	0
7321 90 00	- Parties	2,7	0
7322	Radiateurs pour le chauffage central, à chauffage non électrique, et leurs parties, en fonte, fer ou acier; générateurs et distributeurs d'air chaud (y compris les distributeurs pouvant également fonctionner comme distributeurs d'air frais ou conditionné), à chauffage non électrique, comportant un ventilateur ou une soufflerie à moteur, et leurs parties, en fonte, fer ou acier		
	- Radiateurs et leurs parties		
7322 11 00	-- en fonte	3,2	0
7322 19 00	-- autres	3,2	0
7322 90 00	- autres	3,2	0
7323	Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties, en fonte, fer ou acier; paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en fer ou en acier		
7323 10 00	- Paille de fer ou d'acier; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3,2	0
	- autres		
7323 91 00	-- en fonte, non émaillés	3,2	0
7323 92 00	-- en fonte émaillée	3,2	0
7323 93	-- en aciers inoxydables		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7323 93 10	--- Articles pour le service de la table	3,2	0
7323 93 90	--- autres	3,2	0
7323 94	-- en fer ou en acier, émaillés		
7323 94 10	--- Articles pour le service de la table	3,2	0
7323 94 90	--- autres	3,2	0
7323 99	-- autres		
7323 99 10	--- Articles pour le service de la table	3,2	0
	--- autres		
7323 99 91	---- peints ou vernis	3,2	0
7323 99 99	---- autres	3,2	0
7324	Articles d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en fonte, fer ou acier		
7324 10 00	- Éviers et lavabos en aciers inoxydables	2,7	0
	- Baignoires		
7324 21 00	-- en fonte, même émaillée	3,2	0
7324 29 00	-- autres	3,2	0
7324 90 00	- autres, y compris les parties	3,2	0
7325	Autres ouvrages moulés en fonte, fer ou acier		
7325 10	- en fonte non malléable		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7325 10 50	-- Trappes de regard	1,7	0
	-- autres		
7325 10 92	--- Articles pour canalisations	1,7	0
7325 10 99	--- autres	1,7	0
	- autres		
7325 91 00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	0
7325 99	-- autres		
7325 99 10	--- en fonte malléable	2,7	0
7325 99 90	--- autres	2,7	0
7326	Autres ouvrages en fer ou en acier		
	- forgés ou estampés mais non autrement travaillés		
7326 11 00	-- Boulets et articles similaires pour broyeurs	2,7	0
7326 19	-- autres		
7326 19 10	--- forgés	2,7	0
7326 19 90	--- autres	2,7	0
7326 20	- Ouvrages en fils de fer ou d'acier		
7326 20 30	-- Cages et volières	2,7	0
7326 20 50	-- Corbeilles	2,7	0
7326 20 80	-- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7326 90	- autres		
7326 90 10	-- Tabatières, étuis à cigarettes, poudriers, étuis à fards et objets analogues de poche	2,7	0
7326 90 30	-- Échelles et escabeaux	2,7	0
7326 90 40	-- Palettes et plateaux analogues pour la manipulation des marchandises	2,7	0
7326 90 50	-- Bobines pour câbles, tuyaux, etc.	2,7	0
7326 90 60	-- Volets d'aération non mécaniques, gouttières, crochets et autres ouvrages utilisés dans l'industrie du bâtiment	2,7	0
7326 90 70	-- Paniers en tôles et articles similaires pour filtrer l'eau à l'entrée des égouts	2,7	0
	-- autres ouvrages en fer ou en acier		
7326 90 91	--- forgés	2,7	0
7326 90 93	--- estampés	2,7	0
7326 90 95	--- frittés	2,7	0
7326 90 98	--- autres	2,7	0
74	CHAPITRE 74 - CUIVRE ET OUVRAGES EN CUIVRE		
7401 00 00	Mattes de cuivre; cuivre de ciment (précipité de cuivre)	Exemption	0
7402 00 00	Cuivre non affiné; anodes en cuivre pour affinage électrolytique	Exemption	0
7403	Cuivre affiné et alliages de cuivre sous forme brute		
	- Cuivre affiné		
7403 11 00	-- Cathodes et sections de cathodes	Exemption	0
7403 12 00	-- Barres à fil ( <i>wire-bars</i> )	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7403 13 00	-- Billettes	Exemption	0
7403 19 00	-- autres	Exemption	0
	- Alliages de cuivre		
7403 21 00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	Exemption	0
7403 22 00	-- à base de cuivre-étain (bronze)	Exemption	0
7403 29 00	-- autres alliages de cuivre (à l'exception des alliages mères du no 7405)	Exemption	0
7404 00	Déchets et débris de cuivre		
7404 00 10	- de cuivre affiné	Exemption	0
	- d'alliages de cuivre		
7404 00 91	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	Exemption	0
7404 00 99	-- autres	Exemption	0
7405 00 00	Alliages mères de cuivre	Exemption	0
7406	Poudres et paillettes de cuivre		
7406 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	Exemption	0
7406 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	Exemption	0
7407	Barres et profilés en cuivre		
7407 10 00	- en cuivre affiné	4,8	5
	- en alliages de cuivre		
7407 21	-- à base de cuivre-zinc (laiton)		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7407 21 10	--- Barres	4,8	5
7407 21 90	--- Profilés	4,8	5
7407 29	-- autres		
7407 29 10	--- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	5
7407 29 90	--- autres	4,8	5
7408	Fils de cuivre		
	- en cuivre affiné		
7408 11 00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 6 mm	4,8	5
7408 19	-- autres		
7408 19 10	--- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 0,5 mm	4,8	5
7408 19 90	--- dont la plus grande dimension de la section transversale n'excède pas 0,5 mm	4,8	5
	- en alliages de cuivre		
7408 21 00	-- à base de cuivre-zinc (laiton)	4,8	5
7408 22 00	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	5
7408 29 00	-- autres	4,8	5
7409	Tôles et bandes en cuivre, d'une épaisseur excédant 0,15 mm		
	- en cuivre affiné		
7409 11 00	-- enroulées	4,8	5
7409 19 00	-- autres	4,8	5
	- en alliages à base de cuivre-zinc (laiton)		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7409 21 00	-- enroulées	4,8	5
7409 29 00	-- autres	4,8	5
	- en alliages à base de cuivre-étain (bronze)		
7409 31 00	-- enroulées	4,8	5
7409 39 00	-- autres	4,8	5
7409 40	- en alliages à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (maillechort)		
7409 40 10	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel)	4,8	5
7409 40 90	-- à base de cuivre-nickel-zinc (maillechort)	4,8	5
7409 90 00	- en autres alliages de cuivre	4,8	5
7410	Feuilles et bandes minces en cuivre (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matière plastique ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,15 mm (support non compris)		
	- sans support		
7410 11 00	-- en cuivre affiné	5,2	5
7410 12 00	-- en alliages de cuivre	5,2	5
	- sur support		
7410 21 00	-- en cuivre affiné	5,2	5
7410 22 00	-- en alliages de cuivre	5,2	5
7411	Tubes et tuyaux en cuivre		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7411 10	- en cuivre affiné		
	-- droits, d'une épaisseur de paroi		
7411 10 11	--- excédant 0,6 mm	4,8	5
7411 10 19	--- n'excédant pas 0,6 mm	4,8	5
7411 10 90	-- autres	4,8	5
	- en alliages de cuivre		
7411 21	-- à base de cuivre-zinc (laiton)		
7411 21 10	--- droits	4,8	5
7411 21 90	--- autres	4,8	5
7411 22 00	-- à base de cuivre-nickel (cupronickel) ou de cuivre-nickel-zinc (mallechort)	4,8	5
7411 29 00	-- autres	4,8	5
7412	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en cuivre		
7412 10 00	- en cuivre affiné	5,2	5
7412 20 00	- en alliages de cuivre	5,2	5
7413 00	Torons, câbles, tresses et articles similaires, en cuivre, non isolés pour l'électricité		
7413 00 20	- en cuivre affiné	5,2	5
7413 00 80	- en alliages de cuivre	5,2	5

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7415	Pointes, clous, punaises, crampons appointés et articles similaires, en cuivre ou avec tige en fer ou en acier et tête en cuivre; vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort) et articles similaires, en cuivre		
7415 10 00	- Pointes et clous, punaises, crampons appointés et articles similaires	4	0
	- autres articles, non filetés		
7415 21 00	-- Rondelles (y compris les rondelles destinées à faire ressort)	3	0
7415 29 00	-- autres	3	0
	- autres articles, filetés		
7415 33 00	-- Vis; boulons et écrous	3	0
7415 39 00	-- autres	3	0
7418	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en cuivre; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en cuivre		
	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues		
7418 11 00	-- Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	3	0
7418 19	-- autres		
7418 19 10	--- Appareils non électriques de cuisson ou de chauffage, des types servant à des usages domestiques, et leurs parties	4	0
7418 19 90	--- autres	3	0
7418 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	3	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7419	Autres ouvrages en cuivre		
7419 10 00	- Chaînes, chaînettes et leurs parties	3	0
	- autres		
7419 91 00	-- coulés, moulés, estampés ou forgés, mais non autrement travaillés	3	0
7419 99	-- autres		
7419 99 10	--- Toiles métalliques (y compris les toiles continues ou sans fin), grillages et treillis, en fils, dont la plus grande dimension de la coupe transversale n'excède pas 6 millimètres; tôles et bandes déployées	4,3	0
7419 99 30	--- Ressorts	4	0
7419 99 90	--- autres	3	0
75	CHAPITRE 75 - NICKEL ET OUVRAGES EN NICKEL		
7501	Mattes de nickel, sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel		
7501 10 00	- Mattes de nickel	Exemption	0
7501 20 00	- Sinters d'oxydes de nickel et autres produits intermédiaires de la métallurgie du nickel	Exemption	0
7502	Nickel sous forme brute		
7502 10 00	- Nickel non allié	Exemption	0
7502 20 00	- Alliages de nickel	Exemption	0
7503 00	Déchets et débris de nickel		
7503 00 10	- de nickel non allié	Exemption	0
7503 00 90	- d'alliages de nickel	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7504 00 00	Poudres et paillettes de nickel	Exemption	0
7505	Barres, profilés et fils, en nickel		
	- Barres et profilés		
7505 11 00	-- en nickel non allié	Exemption	0
7505 12 00	-- en alliages de nickel	2,9	0
	- Fils		
7505 21 00	-- en nickel non allié	Exemption	0
7505 22 00	-- en alliages de nickel	2,9	0
7506	Tôles, bandes et feuilles, en nickel		
7506 10 00	- en nickel non allié	Exemption	0
7506 20 00	- en alliages de nickel	3,3	0
7507	Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en nickel		
	- Tubes et tuyaux		
7507 11 00	-- en nickel non allié	Exemption	0
7507 12 00	-- en alliages de nickel	Exemption	0
7507 20 00	- Accessoires de tuyauterie	2,5	0
7508	Autres ouvrages en nickel		
7508 10 00	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel	Exemption	0
7508 90 00	- autres	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
76	CHAPITRE 76 - ALUMINIUM ET OUVRAGES EN ALUMINIUM		
7601	Aluminium sous forme brute		
7601 10 00	- Aluminium non allié	3	3
7601 20	- Alliages d'aluminium		
7601 20 10	-- primaire	6	5
	-- secondaire		
7601 20 91	--- en lingots ou à l'état liquide	6	5
7601 20 99	--- autres	6	5
7602 00	Déchets et débris d'aluminium		
	- Déchets		
7602 00 11	-- Tournures, frisons, copeaux, meulures, sciures et limailles; déchets de feuilles et de bandes minces, colorisées, revêtues ou contrecollées, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	Exemption	0
7602 00 19	-- autres (y compris les rebuts de fabrication)	Exemption	0
7602 00 90	- Débris	Exemption	0
7603	Poudres et paillettes d'aluminium		
7603 10 00	- Poudres à structure non lamellaire	5	0
7603 20 00	- Poudres à structure lamellaire; paillettes	5	0
7604	Barres et profilés en aluminium		
7604 10	- en aluminium non allié		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7604 10 10	-- Barres	7,5	7
7604 10 90	-- Profilés	7,5	7
	- en alliages d'aluminium		
7604 21 00	-- Profilés creux	7,5	7
7604 29	-- autres		
7604 29 10	--- Barres	7,5	7
7604 29 90	--- Profilés	7,5	7
7605	Fils en aluminium		
	- en aluminium non allié		
7605 11 00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	7
7605 19 00	-- autres	7,5	7
	- en alliages d'aluminium		
7605 21 00	-- dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm	7,5	7
7605 29 00	-- autres	7,5	7
7606	Tôles et bandes en aluminium, d'une épaisseur excédant 0,2 mm		
	- de forme carrée ou rectangulaire		
7606 11	-- en aluminium non allié		
7606 11 10	--- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	7
	--- autres, d'une épaisseur		
	--- d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7606 11 91	---- inférieure à 3 mm	7,5	7
7606 11 93	---- de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	7
7606 11 99	---- de 6 mm ou plus	7,5	7
7606 12	-- en alliages d'aluminium		
7606 12 10	--- Bandes pour stores vénitiens	7,5	7
	--- autres		
7606 12 50	---- peintes, vernies ou revêtues de matière plastique	7,5	7
	---- autres, d'une épaisseur		
7606 12 91	----- inférieure à 3 mm	7,5	7
7606 12 93	----- de 3 mm ou plus mais inférieure à 6 mm	7,5	7
7606 12 99	----- de 6 mm ou plus	7,5	7
	- autres		
7606 91 00	-- en aluminium non allié	7,5	7
7606 92 00	-- en alliages d'aluminium	7,5	7
7607	Feuilles et bandes minces en aluminium (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires) d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)		
	- sans support		
7607 11	-- simplement laminées		
7607 11 10	--- d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm	7,5	7

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7607 11 90	--- d'une épaisseur de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm	7,5	7
7607 19	-- autres		
7607 19 10	--- d'une épaisseur inférieure à 0,021 mm	7,5	7
7607 19 91	---- auto-adhésives	7,5	7
7607 19 99	---- autres	7,5	7
7607 20	- sur support		
7607 20 10	-- d'une épaisseur (support non compris) inférieure à 0,021 mm	10	7
	-- d'une épaisseur (support non compris) de 0,021 mm ou plus mais n'excédant pas 0,2 mm		
7607 20 91	--- auto-adhésives	7,5	7
7607 20 99	--- autres	7,5	7
7608	Tubes et tuyaux en aluminium		
7608 10 00	- en aluminium non allié	7,5	7
7608 20	- en alliages d'aluminium		
7608 20 20	-- soudés	7,5	7
	-- autres		
7608 20 81	--- simplement filés à chaud	7,5	7
7608 20 89	--- autres	7,5	7
7609 00 00	Accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple), en aluminium	5,9	5

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7610	Constructions et parties de constructions (ponts et éléments de ponts, tours, pylônes, piliers, colonnes, charpentes, toitures, portes et fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils, balustrades, par exemple), en aluminium, à l'exception des constructions préfabriquées du n° 9406; tôles, barres, profilés, tubes et similaires, en aluminium, préparés en vue de leur utilisation dans la construction		
7610 10 00	- Portes, fenêtres et leurs cadres, chambranles et seuils	6	5
7610 90	- autres		
7610 90 10	-- Ponts et éléments de ponts, tours et pylônes	7	3
7610 90 90	-- autres	6	5
7611 00 00	Réservoirs, foudres, cuves et récipients similaires pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), en aluminium, d'une contenance excédant 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge	6	0
7612	Réservoirs, fûts, tambours, bidons, boîtes et récipients similaires en aluminium (y compris les étuis tubulaires rigides ou souples), pour toutes matières (à l'exception des gaz comprimés ou liquéfiés), d'une contenance n'excédant pas 300 l, sans dispositifs mécaniques ou thermiques, même avec revêtement intérieur ou calorifuge		
7612 10 00	- Étuis tubulaires souples	6	5
7612 90	- autres		
7612 90 10	-- Étuis tubulaires rigides	6	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7612 90 20	-- Récipients des types utilisés pour aérosols	6	0
	-- autres, d'une contenance		
7612 90 91	--- de 50 l ou plus	6	0
7612 90 98	--- inférieure à 50 l	6	0
7613 00 00	Récipients en aluminium pour gaz comprimés ou liquéfiés	6	5
7614	Torons, câbles, tresses et similaires, en aluminium, non isolés pour l'électricité		
7614 10 00	- avec âme en acier	6	5
7614 90 00	- autres	6	5
7615	Articles de ménage ou d'économie domestique, d'hygiène ou de toilette, et leurs parties, en aluminium; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues, en aluminium		
	- Articles de ménage ou d'économie domestique et leurs parties; éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues		
7615 11 00	-- Éponges, torchons, gants et articles similaires pour le récurage, le polissage ou usages analogues	6	5
7615 19	-- autres		
7615 19 10	--- coulés ou moulés	6	5
7615 19 90	--- autres	6	5
7615 20 00	- Articles d'hygiène ou de toilette et leurs parties	6	5
7616	Autres ouvrages en aluminium		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7616 10 00	- Pointes, clous, crampons appointés, vis, boulons, écrous, crochets à pas de vis, rivets, goupilles, chevilles, clavettes, rondelles et articles similaires	6	5
	- autres		
7616 91 00	-- Toiles métalliques, grillages et treillis, en fils d'aluminium	6	5
7616 99	-- autres		
7616 99 10	--- coulés ou moulés	6	5
7616 99 90	--- autres	6	5
78	CHAPITRE 78 - PLOMB ET OUVRAGES EN PLOMB		
7801	Plomb sous forme brute		
7801 10 00	- Plomb affiné	2,5	0
	- autre		
7801 91 00	-- contenant de l'antimoine comme autre élément prédominant en poids	2,5	0
7801 99	-- autre		
7801 99 10	--- contenant en poids 0,02 % ou plus d'argent et destiné à être affiné (plomb d'œuvre)	Exemption	0
	--- autre		
7801 99 91	---- Alliages de plomb	2,5	0
7801 99 99	---- autre	2,5	0
7802 00 00	Déchets et débris de plomb	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7804	Tables, feuilles et bandes, en plomb; poudres et paillettes de plomb		
	- Tables, feuilles et bandes		
7804 11 00	-- Feuilles et bandes, d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris)	5	0
7804 19 00	-- autres	5	0
7804 20 00	- Poudres et paillettes	Exemption	0
7806 00	Autres ouvrages en plomb		
7806 00 10	- Emballages munis de blindage de protection en plomb contre les radiations pour le transport ou le stockage des matières radioactives ( <i>Euratom</i> )	Exemption	0
7806 00 30	- Barres, profilés et fils	5	0
7806 00 50	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	0
7806 00 90	- autres	5	0
79	CHAPITRE 79 - ZINC ET OUVRAGES EN ZINC		
7901	Zinc sous forme brute		
	- Zinc non allié		
7901 11 00	-- contenant en poids 99,99 % ou plus de zinc	2,5	0
7901 12	-- contenant en poids moins de 99,99 % de zinc		
7901 12 10	--- contenant en poids 99,95 % ou plus mais moins de 99,99 % de zinc	2,5	0
7901 12 30	--- contenant en poids 98,5 % ou plus mais moins de 99,95 % de zinc	2,5	0
7901 12 90	--- contenant en poids 97,5 % ou plus mais moins de 98,5 % de zinc	2,5	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
7901 20 00	- Alliages de zinc	2,5	0
7902 00 00	Déchets et débris de zinc	Exemption	0
7903	Poussières, poudres et paillettes, de zinc		
7903 10 00	- Poussières de zinc	2,5	0
7903 90 00	- autres	2,5	0
7904 00 00	Barres, profilés et fils, en zinc	5	0
7905 00 00	Tôles, feuilles et bandes, en zinc	5	0
7907 00	Autres ouvrages en zinc		
7907 00 10	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	5	0
7907 00 90	- autres	5	0
80	CHAPITRE 80 - ÉTAIN ET OUVRAGES EN ÉTAIN		
8001	Étain sous forme brute		
8001 10 00	- Étain non allié	Exemption	0
8001 20 00	- Alliages d'étain	Exemption	0
8002 00 00	Déchets et débris d'étain	Exemption	0
8003 00 00	Barres, profilés et fils, en étain	Exemption	0
8007 00	Autres ouvrages en étain		
8007 00 10	- Tôles, feuilles et bandes, d'une épaisseur excédant 0,2 mm	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8007 00 30	- Feuilles et bandes minces (même imprimées ou fixées sur papier, carton, matières plastiques ou supports similaires), d'une épaisseur n'excédant pas 0,2 mm (support non compris); poudres et paillettes	Exemption	0
8007 00 50	- Tubes, tuyaux et accessoires de tuyauterie (raccords, coudes, manchons, par exemple)	Exemption	0
8007 00 90	- autres	Exemption	0
81	CHAPITRE 81 - AUTRES MÉTAUX COMMUNS; CERMETS; OUVRAGES EN CES MATIÈRES		
8101	Tungstène (wolfram) et ouvrages en tungstène, y compris les déchets et débris		
8101 10 00	- Poudres	5	5
	- autres		
8101 94 00	-- Tungstène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	5	5
8101 96 00	-- Fils	6	5
8101 97 00	-- Déchets et débris	Exemption	0
8101 99	-- autres		
8101 99 10	--- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	6	0
8101 99 90	--- autres	7	0
8102	Molybdène et ouvrages en molybdène, y compris les déchets et débris		
8102 10 00	- Poudres	4	3
	- autres		
8102 94 00	-- Molybdène sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage	3	3
8102 95 00	-- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles	5	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8102 96 00	-- Fils	6,1	3
8102 97 00	-- Déchets et débris	Exemption	0
8102 99 00	-- autres	7	0
8103	Tantale et ouvrages en tantale, y compris les déchets et débris		
8103 20 00	- Tantale sous forme brute, y compris les barres simplement obtenues par frittage; poudres	Exemption	0
8103 30 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8103 90	- autres		
8103 90 10	-- Barres (autres que les barres simplement obtenues par frittage), profilés, fils, tôles, bandes et feuilles	3	0
8103 90 90	-- autres	4	0
8104	Magnésium et ouvrages en magnésium, y compris les déchets et débris		
	- Magnésium sous forme brute		
8104 11 00	-- contenant au moins 99,8 % en poids de magnésium	5,3	5
8104 19 00	-- autres	4	3
8104 20 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8104 30 00	- Copeaux, tournures et granulés calibrés; poudres	4	0
8104 90 00	- autres	4	0
8105	Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt et ouvrages en cobalt, y compris les déchets et débris		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8105 20 00	- Mattes de cobalt et autres produits intermédiaires de la métallurgie du cobalt; cobalt sous forme brute; poudres	Exemption	0
8105 30 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8105 90 00	- autres	3	0
8106 00	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris		
8106 00 10	- Bismuth sous forme brute; déchets et débris; poudres	Exemption	0
8106 00 90	- autres	2	0
8107	Cadmium et ouvrages en cadmium, y compris les déchets et débris		
8107 20 00	- Cadmium sous forme brute; poudres	3	3
8107 30 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8107 90 00	- autres	4	0
8108	Titane et ouvrages en titane, y compris les déchets et débris		
8108 20 00	- Titane sous forme brute; poudres	5	5
8108 30 00	- Déchets et débris	5	3
8108 90	- autres		
8108 90 30	-- Barres, profilés et fils	7	3
8108 90 50	-- Tôles, bandes et feuilles	7	3
8108 90 60	-- Tubes et tuyaux	7	3
8108 90 90	-- autres	7	3

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8109	Zirconium et ouvrages en zirconium, y compris les déchets et débris		
8109 20 00	- Zirconium sous forme brute; poudres	5	3
8109 30 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8109 90 00	- autres	9	5
8110	Antimoine et ouvrages en antimoine, y compris les déchets et débris		
8110 10 00	- Antimoine sous forme brute; poudres	7	5
8110 20 00	- Déchets et débris	Exemption	0
8110 90 00	- autres	7	0
8111 00	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris		
	- Manganèse sous forme brute; déchets et débris; poudres		
8111 00 11	-- Manganèse sous forme brute; poudres	Exemption	0
8111 00 19	-- Déchets et débris	Exemption	0
8111 00 90	- autres	5	0
8112	Béryllium, chrome, germanium, vanadium, gallium, hafnium (celtium), indium, niobium (columbium), rhénium et thallium, ainsi que les ouvrages en ces métaux, y compris les déchets et débris		
	- Béryllium		
8112 12 00	-- sous forme brute; poudres	Exemption	0
8112 13 00	-- Déchets et débris	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8112 19 00	-- autres	3	0
	- Chrome		
8112 21	-- sous forme brute; poudres		
8112 21 10	--- Alliages de chrome contenant en poids plus de 10 % de nickel	Exemption	0
8112 21 90	--- autres	3	3
8112 22 00	-- Déchets et débris	Exemption	0
8112 29 00	-- autres	5	0
	- Thallium		
8112 51 00	-- sous forme brute; poudres	1,5	0
8112 52 00	-- Déchets et débris	Exemption	0
8112 59 00	-- autres	3	3
	- autres		
8112 92	-- sous forme brute; déchets et débris; poudres		
8112 92 10	--- Hafnium (celtium)	3	3
	--- Niobium (colombium), rhénium, gallium, indium, vanadium, germanium		
8112 92 21	---- Déchets et débris	Exemption	0
	---- autres		
8112 92 31	----- Niobium (colombium), rhénium	3	3

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8112 92 81	----- Indium	2	0
8112 92 89	----- Gallium	1,5	0
8112 92 91	----- Vanadium	Exemption	0
8112 92 95	----- Germanium	4,5	3
8112 99	-- autres		
8112 99 20	--- Hafnium (celtium); germanium	7	3
8112 99 30	--- Niobium (colombium), rhénium	9	5
8112 99 70	--- Gallium, indium, vanadium	3	0
8113 00	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris		
8113 00 20	- sous forme brute	4	3
8113 00 40	- Déchets et débris	Exemption	0
8113 00 90	- autres	5	0
82	CHAPITRE 82 - OUTILS ET OUTILLAGE, ARTICLES DE COUTELLERIE ET COUVERTS DE TABLE, EN MÉTAUX COMMUNS; PARTIES DE CES ARTICLES, EN MÉTAUX COMMUNS		
8201	Bêches, pelles, pioches, pics, houes, binettes, fourches, râtaux et racloirs; haches, serpes et outils similaires à taillants; sécateurs de tous types; faux et faucilles, couteaux à foin ou à paille, cisailles à haies, coins et autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8201 10 00	- Bêches et pelles	1,7	0
8201 20 00	- Fourches	1,7	0
8201 30 00	- Pioches, pics, houes, binettes, râteaux et racloirs	1,7	0
8201 40 00	- Haches, serpes et outils similaires à taillants	1,7	0
8201 50 00	- Sécateurs (y compris les cisailles à volaille) maniés à une main	1,7	0
8201 60 00	- Cisailles à haies, sécateurs et outils similaires, maniés à deux mains	1,7	0
8201 90 00	- autres outils agricoles, horticoles ou forestiers, à main	1,7	0
8202	Scies à main; lames de scies de toutes sortes (y compris les fraises-scies et les lames non dentées pour le sciage)		
8202 10 00	- Scies à main	1,7	0
8202 20 00	- Lames de scies à ruban	1,7	0
	- Lames de scies circulaires (y compris les fraises-scies)		
8202 31 00	-- avec partie travaillante en acier	2,7	0
8202 39 00	-- autres, y compris les parties	2,7	0
8202 40 00	- Chaînes de scies, dites "coupantes"	1,7	0
	- autres lames de scies		
8202 91 00	-- Lames de scies droites, pour le travail des métaux	2,7	0
8202 99	-- autres		
	--- avec partie travaillante en acier		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8202 99 11	---- pour le travail des métaux	2,7	0
8202 99 19	---- pour le travail d'autres matières	2,7	0
8202 99 90	--- avec partie travaillante en autres matières	2,7	0
8203	Limes, râpes, pinces (même coupantes), tenailles, brucelles, cisailles à métaux, coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires, à main		
8203 10 00	- Limes, râpes et outils similaires	1,7	0
8203 20	- Pinces (même coupantes), tenailles, brucelles et outils similaires		
8203 20 10	-- Brucelles et pinces à épiler	1,7	0
8203 20 90	-- autres	1,7	0
8203 30 00	- Cisailles à métaux et outils similaires	1,7	0
8203 40 00	- Coupe-tubes, coupe-boulons, emporte-pièce et outils similaires	1,7	0
8204	Clés de serrage à main (y compris les clés dynamométriques); douilles de serrage interchangeables, même avec manches		
	- Clés de serrage à main		
8204 11 00	-- à ouverture fixe	1,7	0
8204 12 00	-- à ouverture variable	1,7	0
8204 20 00	- Douilles de serrage interchangeables, même avec manches	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8205	Outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) non dénommés ni compris ailleurs; lampes à souder et similaires; étaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils; enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale		
8205 10 00	- Outils de perçage, de filetage ou de taraudage	1,7	0
8205 20 00	- Marteaux et masses	3,7	0
8205 30 00	- Rabots, ciseaux, gouges et outils tranchants similaires pour le travail du bois	3,7	0
8205 40 00	- Tournevis	3,7	0
	- autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers)		
8205 51 00	-- d'économie domestique	3,7	0
8205 59	-- autres		
8205 59 10	--- Outils pour maçons, mouleurs, cimentiers, plâtriers et peintres	3,7	0
8205 59 30	--- Outils (pistolets) à river, à fixer les tampons, chevilles, etc., fonctionnant à l'aide d'une cartouche détonante	2,7	0
8205 59 90	--- autres	2,7	0
8205 60 00	- Lampes à souder et similaires	2,7	0
8205 70 00	- Étaux, serre-joints et similaires	3,7	0
8205 80 00	- Enclumes; forges portatives; meules avec bâtis, à main ou à pédale	2,7	0
8205 90 00	- Assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions ci-dessus	3,7	0
8206 00 00	Outils d'au moins deux des n <sup>os</sup> 8202 à 8205, conditionnés en assortiments pour la vente au détail	3,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8207	Outils interchangeables pour outillage à main, mécanique ou non, ou pour machines-outils (à emboutir, à estamper, à poinçonner, à tarauder, à fileter, à percer, à aléser, à brocher, à fraiser, à tourner, à visser, par exemple), y compris les filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux, ainsi que les outils de forage ou de sondage		
	- Outils de forage ou de sondage		
8207 13 00	-- avec partie travaillante en cermets	2,7	0
8207 19	-- autres, y compris les parties		
8207 19 10	--- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 19 90	--- autres	2,7	0
8207 20	- Filières pour l'étirage ou le filage (extrusion) des métaux		
8207 20 10	-- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
8207 20 90	-- avec partie travaillante en autres matières	2,7	0
8207 30	- Outils à emboutir, à estamper ou à poinçonner		
8207 30 10	-- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 30 90	-- autres	2,7	0
8207 40	- Outils à tarauder ou à fileter		
	-- pour l'usinage des métaux		
8207 40 10	--- Outils à tarauder	2,7	0
8207 40 30	--- Outils à fileter	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8207 40 90	-- autres	2,7	0
8207 50	- Outils à percer		
8207 50 10	-- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
	-- avec partie travaillante en autres matières		
8207 50 30	--- Forets de maçonnerie	2,7	0
	--- autres		
	---- pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante		
8207 50 50	----- en cermets	2,7	0
8207 50 60	----- en aciers à coupe rapide	2,7	0
8207 50 70	----- en autres matières	2,7	0
8207 50 90	---- autres	2,7	0
8207 60	- Outils à aléser ou à brocher		
8207 60 10	-- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
	-- avec partie travaillante en autres matières		
	--- Outils à aléser		
8207 60 30	---- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 60 50	---- autres	2,7	0
	--- Outils à brocher		
8207 60 70	---- pour l'usinage des métaux	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8207 60 90	---- autres	2,7	0
8207 70	- Outils à fraiser		
	-- pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante		
8207 70 10	--- en cermets	2,7	0
	--- en autres matières		
8207 70 31	---- Fraises à queue	2,7	0
8207 70 35	---- Fraises-mères	2,7	0
8207 70 38	---- autres	2,7	0
8207 70 90	-- autres	2,7	0
8207 80	- Outils à tourner		
	-- pour l'usinage des métaux, avec partie travaillante		
8207 80 11	--- en cermets	2,7	0
8207 80 19	--- en autres matières	2,7	0
8207 80 90	-- autres	2,7	0
8207 90	- autres outils interchangeables		
8207 90 10	-- avec partie travaillante en diamant ou en agglomérés de diamant	2,7	0
	-- avec partie travaillante en autres matières		
8207 90 30	--- Lames de tournevis	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8207 90 50	--- Outils de taillage des engrenages	2,7	0
	--- autres, avec partie travaillante		
	---- en cermets		
8207 90 71	----- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 90 78	----- autres	2,7	0
	---- en autres matières		
8207 90 91	----- pour l'usinage des métaux	2,7	0
8207 90 99	----- autres	2,7	0
8208	Couteaux et lames tranchantes, pour machines ou pour appareils mécaniques		
8208 10 00	- pour le travail des métaux	1,7	0
8208 20 00	- pour le travail du bois	1,7	0
8208 30	- pour appareils de cuisine ou pour machines pour l'industrie alimentaire		
8208 30 10	-- Couteaux circulaires	1,7	0
8208 30 90	-- autres	1,7	0
8208 40 00	- pour machines agricoles, horticoles ou forestières	1,7	0
8208 90 00	- autres	1,7	0
8209 00	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets		
8209 00 20	- Plaquettes amovibles	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8209 00 80	- autres	2,7	0
8210 00 00	Appareils mécaniques actionnés à la main, d'un poids de 10 kg ou moins, utilisés pour préparer, conditionner ou servir les aliments ou les boissons	2,7	0
8211	Couteaux (autres que ceux du n° 8208) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes, et leurs lames		
8211 10 00	- Assortiments	8,5	3
	- autres		
8211 91	-- Couteaux de table à lame fixe		
8211 91 30	--- Couteaux de table avec manche et lame, en aciers inoxydables	8,5	3
8211 91 80	--- autres	8,5	3
8211 92 00	-- autres couteaux à lame fixe	8,5	3
8211 93 00	-- Couteaux autres qu'à lame fixe, y compris les serpettes fermantes	8,5	3
8211 94 00	-- Lames	6,7	0
8211 95 00	-- Manches en métaux communs	2,7	0
8212	Rasoirs et leurs lames (y compris les ébauches en bandes)		
8212 10	- Rasoirs		
8212 10 10	-- Rasoirs de sûreté à lames non remplaçables	2,7	0
8212 10 90	-- autres	2,7	0
8212 20 00	- Lames de rasoirs de sûreté, y compris les ébauches en bandes	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8212 90 00	- autres parties	2,7	0
8213 00 00	Ciseaux à doubles branches et leurs lames	4,2	0
8214	Autres articles de coutellerie (tondeuses, fendoirs, couperets, hachoirs de bouchers ou de cuisine et coupe-papier, par exemple); outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)		
8214 10 00	- Coupe-papier, ouvre-lettres, grattoirs, taille-crayons et leurs lames	2,7	0
8214 20 00	- Outils et assortiments d'outils de manucures ou de pédicures (y compris les limes à ongles)	2,7	0
8214 90 00	- autres	2,7	0
8215	Cuillers, fourchettes, louches, écumoirs, pelles à tartes, couteaux spéciaux à poisson ou à beurre, pinces à sucre et articles similaires		
8215 10	- Assortiments contenant au moins un objet argenté, doré ou platiné		
8215 10 20	-- contenant uniquement des objets argentés, dorés ou platinés	4,7	0
	-- autres		
8215 10 30	--- en aciers inoxydables	8,5	3
8215 10 80	--- autres	4,7	0
8215 20	- autres assortiments		
8215 20 10	-- en aciers inoxydables	8,5	3
8215 20 90	-- autres	4,7	0
	- autres		
8215 91 00	-- argentés, dorés ou platinés	4,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8215 99	-- autres		
8215 99 10	--- en aciers inoxydables	8,5	3
8215 99 90	--- autres	4,7	0
83	CHAPITRE 83 - OUVRAGES DIVERS EN MÉTAUX COMMUNS		
8301	Cadenas, serrures et verrous (à clef, à secret ou électriques), en métaux communs; fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure, en métaux communs; clefs pour ces articles, en métaux communs		
8301 10 00	- Cadenas	2,7	0
8301 20 00	- Serrures des types utilisés pour véhicules automobiles	2,7	0
8301 30 00	- Serrures des types utilisés pour meubles	2,7	0
8301 40	- autres serrures; verrous		
	-- Serrures des types utilisés pour portes de bâtiments		
8301 40 11	--- Serrures à cylindres	2,7	0
8301 40 19	--- autres	2,7	0
8301 40 90	-- autres serrures; verrous	2,7	0
8301 50 00	- Fermoirs et montures-fermoirs comportant une serrure	2,7	0
8301 60 00	- Parties	2,7	0
8301 70 00	- Clefs présentées isolément	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8302	Garnitures, ferrures et articles similaires en métaux communs pour meubles, portes, escaliers, fenêtres, persiennes, carrosseries, articles de sellerie, malles, coffres, coffrets ou autres ouvrages de l'espèce; patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires, en métaux communs; roulettes avec monture en métaux communs; ferme-portes automatiques en métaux communs		
8302 10 00	- Charnières de tous genres (y compris les paumelles et pentures)	2,7	0
8302 20 00	- Roulettes	2,7	0
8302 30 00	- autres garnitures, ferrures et articles similaires pour véhicules automobiles	2,7	0
	- autres garnitures, ferrures et articles similaires		
8302 41 00	-- pour bâtiments	2,7	0
8302 42 00	-- autres, pour meubles	2,7	0
8302 49 00	-- autres	2,7	0
8302 50 00	- Patères, porte-chapeaux, supports et articles similaires	2,7	0
8302 60 00	- Ferme-portes automatiques	2,7	0
8303 00	Coffres-forts, portes blindées et compartiments pour chambres fortes, coffres et cassettes de sûreté et articles similaires, en métaux communs		
8303 00 10	- Coffres-forts	2,7	0
8303 00 30	- Portes blindées et compartiments pour chambres fortes	2,7	0
8303 00 90	- Coffrets et cassettes de sûreté et articles similaires	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8304 00 00	Classeurs, fichiers, boîtes de classement, porte-copies, plumiers, porte-cachets et matériel et fournitures similaires de bureau, en métaux communs, à l'exclusion des meubles de bureau du n° 9403	2,7	0
8305	Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs, attache-lettres, coins de lettres, trombones, onglets de signalisation et objets similaires de bureau, en métaux communs; agrafes présentées en barrettes (de bureau, pour tapissiers, emballeurs, par exemple), en métaux communs		
8305 10 00	- Mécanismes pour reliure de feuillets mobiles ou pour classeurs	2,7	0
8305 20 00	- Agrafes présentées en barrettes	2,7	0
8305 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	0
8306	Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires, non électriques, en métaux communs; statuettes et autres objets d'ornement, en métaux communs; cadres pour photographies, gravures ou similaires, en métaux communs; miroirs en métaux communs		
8306 10 00	- Cloches, sonnettes, gongs et articles similaires	Exemption	0
	- Statuettes et autres objets d'ornement		
8306 21 00	-- argentés, dorés ou platinés	Exemption	0
8306 29	-- autres		
8306 29 10	--- en cuivre	Exemption	0
8306 29 90	--- en autres métaux communs	Exemption	0
8306 30 00	- Cadres pour photographies, gravures ou similaires; miroirs	2,7	0
8307	Tuyaux flexibles en métaux communs, même avec leurs accessoires		
8307 10 00	- en fer ou en acier	2,7	0
8307 90 00	- en autres métaux communs	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8308	Fermoirs, montures-fermoirs, boucles, boucles-fermoirs, agrafes, crochets, œillets et articles similaires, en métaux communs, pour vêtements, chaussures, bâches, maroquinerie, ou pour toutes confections ou équipements; rivets tubulaires ou à tige fendue, en métaux communs; perles et paillettes découpées, en métaux communs		
8308 10 00	- Agrafes, crochets et œillets	2,7	0
8308 20 00	- Rivets tubulaires ou à tige fendue	2,7	0
8308 90 00	- autres, y compris les parties	2,7	0
8309	Bouchons (y compris les bouchons-couronnes, les bouchons à pas de vis et les bouchons-verseurs), couvercles, capsules pour bouteilles, bondes filetées, plaques de bondes, scellés et autres accessoires pour l'emballage, en métaux communs		
8309 10 00	- Bouchons-couronnes	2,7	0
8309 90	- autres		
8309 90 10	-- Capsules de bouchage ou de surbouchage en plomb; capsules de bouchage ou surbouchage en aluminium d'un diamètre excédant 21 mm	3,7	0
8309 90 90	-- autres	2,7	0
8310 00 00	Plaques indicatrices, plaques-enseignes, plaques-adresses et plaques similaires, chiffres, lettres et enseignes diverses, en métaux communs, à l'exclusion de ceux du n° 9405	2,7	0
8311	Fils, baguettes, tubes, plaques, électrodes et articles similaires, en métaux communs ou en carbures métalliques, enrobés ou fourrés de décapants ou de fondants, pour brasage, soudage ou dépôt de métal ou de carbures métalliques; fils et baguettes en poudres de métaux communs agglomérés, pour la métallisation par projection		
8311 10	- Électrodes enrobées pour le soudage à l'arc, en métaux communs		
8311 10 10	-- Électrodes pour soudure, à âme en fer ou en acier, enrobées de matière réfractaire	2,7	0
8311 10 90	-- autres	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8311 20 00	- Fils fourrés pour le soudage à l'arc, en métaux communs	2,7	0
8311 30 00	- Baguettes enrobées et fils fourrés pour le brasage ou le soudage à la flamme, en métaux communs	2,7	0
8311 90 00	- autres	2,7	0
XVI	SECTION XVI - MACHINES ET APPAREILS, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET LEURS PARTIES; APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DU SON, APPAREILS D'ENREGISTREMENT OU DE REPRODUCTION DES IMAGES ET DU SON EN TÉLÉVISION, ET PARTIES ET ACCESSOIRES DE CES APPAREILS		
84	CHAPITRE 84 - RÉACTEURS NUCLÉAIRES, CHAUDIÈRES, MACHINES, APPAREILS ET ENGINS MÉCANIQUES; PARTIES DE CES MACHINES OU APPAREILS		
8401	Réacteurs nucléaires; éléments combustibles (cartouches) non irradiés pour réacteurs nucléaires; machines et appareils pour la séparation isotopique		
8401 10 00	- Réacteurs nucléaires ( <i>Euratom</i> )	5,7	0
8401 20 00	- Machines et appareils pour la séparation isotopique, et leurs parties ( <i>Euratom</i> )	3,7	0
8401 30 00	- Éléments combustibles (cartouches) non irradiés ( <i>Euratom</i> )	3,7	0
8401 40 00	- Parties de réacteurs nucléaires ( <i>Euratom</i> )	3,7	0
8402	Chaudières à vapeur (générateurs de vapeur), autres que les chaudières pour le chauffage central conçues pour produire à la fois de l'eau chaude et de la vapeur à basse pression; chaudières dites "à eau surchauffée"		
	- Chaudières à vapeur		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8402 11 00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 t	2,7	0
8402 12 00	-- Chaudières aquatubulaires d'une production horaire de vapeur n'excédant pas 45 t	2,7	0
8402 19	-- autres chaudières à vapeur, y compris les chaudières mixtes		
8402 19 10	--- Chaudières à tubes de fumée	2,7	0
8402 19 90	--- autres	2,7	0
8402 20 00	- Chaudières dites "à eau surchauffée"	2,7	0
8402 90 00	- Parties	2,7	0
8403	Chaudières pour le chauffage central autres que celles du n° 8402		
8403 10	- Chaudières		
8403 10 10	-- en fonte	2,7	0
8403 10 90	-- autres	2,7	0
8403 90	- Parties		
8403 90 10	-- en fonte	2,7	0
8403 90 90	-- autres	2,7	0
8404	Appareils auxiliaires pour chaudières des n <sup>os</sup> 8402 ou 8403 (économiseurs, surchauffeurs, appareils de ramonage ou de récupération des gaz, par exemple); condenseurs pour machines à vapeur		
8404 10 00	- Appareils auxiliaires pour chaudières des n <sup>os</sup> 8402 ou 8403	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8404 20 00	- Condenseurs pour machines à vapeur	2,7	0
8404 90 00	- Parties	2,7	0
8405	Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs		
8405 10 00	- Générateurs de gaz à l'air ou de gaz à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs; générateurs d'acétylène et générateurs similaires de gaz, par procédé à l'eau, avec ou sans leurs épurateurs	1,7	0
8405 90 00	- Parties	1,7	0
8406	Turbines à vapeur		
8406 10 00	- Turbines pour la propulsion de bateaux	2,7	0
	- autres turbines		
8406 81	-- d'une puissance excédant 40 MW		
8406 81 10	--- Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques	2,7	0
8406 81 90	--- autres	2,7	0
8406 82	-- d'une puissance n'excédant pas 40 MW		
	--- Turbines à vapeur d'eau pour l'entraînement des génératrices électriques, d'une puissance		
8406 82 11	---- n'excédant pas 10 MW	2,7	0
8406 82 19	---- excédant 10 MW	2,7	0
8406 82 90	--- autres	2,7	0
8406 90	- Parties		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8406 90 10	-- Ailettes, aubages et rotors	2,7	0
8406 90 90	-- autres	2,7	0
8407	Moteurs à piston alternatif ou rotatif, à allumage par étincelles (moteurs à explosion)		
8407 10 00	- Moteurs pour l'aviation	1,7	0
	- Moteurs pour la propulsion de bateaux		
8407 21	-- du type hors-bord		
8407 21 10	--- d'une cylindrée n'excédant pas 325 cm <sup>3</sup>	6,2	0
	--- d'une cylindrée excédant 325 cm <sup>3</sup>		
8407 21 91	---- d'une puissance n'excédant pas 30 kW	4,2	0
8407 21 99	---- d'une puissance excédant 30 kW	4,2	0
8407 29	-- autres		
8407 29 20	--- d'une puissance n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8407 29 80	--- d'une puissance excédant 200 kW	4,2	0
	- Moteurs à piston alternatif des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87		
8407 31 00	-- d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm <sup>3</sup>	2,7	0
8407 32	-- d'une cylindrée excédant 50 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 250 cm <sup>3</sup>		
8407 32 10	--- d'une cylindrée excédant 50 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 125 cm <sup>3</sup>	2,7	0
8407 32 90	--- d'une cylindrée excédant 125 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 250 cm <sup>3</sup>	2,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8407 33	-- d'une cylindrée excédant 250 cm <sup>3</sup> mais n'excédant pas 1 000 cm <sup>3</sup>		
8407 33 10	--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles des n <sup>os</sup> 8703, 8704 et 8705	2,7	0
8407 33 90	--- autres	2,7	0
8407 34	-- d'une cylindrée excédant 1 000 cm <sup>3</sup>		
8407 34 10	--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm <sup>3</sup> , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
	--- autres		
8407 34 30	---- usagés	4,2	0
	---- neufs, d'une cylindrée		
8407 34 91	----- n'excédant pas 1 500 cm <sup>3</sup>	4,2	0
8407 34 99	----- excédant 1 500 cm <sup>3</sup>	4,2	0
8407 90	- autres moteurs		
8407 90 10	-- d'une cylindrée n'excédant pas 250 cm <sup>3</sup>	2,7	0
	-- d'une cylindrée excédant 250 cm <sup>3</sup>		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8407 90 50	--- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 800 cm <sup>3</sup> , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
	--- autres		
8407 90 80	---- d'une puissance n'excédant pas 10 kW	4,2	0
8407 90 90	---- d'une puissance excédant 10 kW	4,2	0
8408	Moteurs à piston, à allumage par compression (moteur diesel ou semi-diesel)		
8408 10	- Moteurs pour la propulsion de bateaux		
	-- usagés		
8408 10 11	--- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 19	--- autres	2,7	0
	-- neufs, d'une puissance		
	--- n'excédant pas 15 kW		
8408 10 22	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 24	---- autres	2,7	0
	--- excédant 15 kW mais n'excédant pas 50 kW		
8408 10 26	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8408 10 28	---- autres	2,7	0
	--- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW		
8408 10 31	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 39	---- autres	2,7	0
	--- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW		
8408 10 41	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 49	---- autres	2,7	0
	--- excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW		
8408 10 51	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 59	---- autres	2,7	0
	--- excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW		
8408 10 61	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 69	---- autres	2,7	0
	--- excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW		
8408 10 71	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8408 10 79	---- autres	2,7	0
	--- excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW		
8408 10 81	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 89	---- autres	2,7	0
	--- excédant 5 000 kW		
8408 10 91	---- destinés aux bateaux pour la navigation maritime des n <sup>os</sup> 8901 à 8906, aux remorqueurs de la sous-position 8904 00 10 et aux navires de guerre de la sous-position 8906 10 00	Exemption	0
8408 10 99	---- autres	2,7	0
8408 20	- Moteurs des types utilisés pour la propulsion des véhicules du chapitre 87		
8408 20 10	-- destinés à l'industrie du montage : des motoculteurs du n° 8701 10, des véhicules automobiles du n° 8703, des véhicules automobiles du n° 8704, à moteur d'une cylindrée inférieure à 2 500 cm <sup>3</sup> , des véhicules automobiles du n° 8705	2,7	0
	-- autres		
	--- pour tracteurs agricoles et forestiers à roues, d'une puissance		
8408 20 31	---- n'excédant pas 50 kW	4,2	0
8408 20 35	---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	0
8408 20 37	---- excédant 100 kW	4,2	0
	--- pour autres véhicules du chapitre 87, d'une puissance		
8408 20 51	---- n'excédant pas 50 kW	4,2	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8408 20 55	---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	0
8408 20 57	---- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8408 20 99	---- excédant 200 kW	4,2	0
8408 90	- autres moteurs		
8408 90 21	-- de propulsion pour véhicules ferroviaires	4,2	0
	-- autres		
8408 90 27	--- usagés	4,2	0
	--- neufs, d'une puissance		
8408 90 41	---- n'excédant pas 15 kW	4,2	0
8408 90 43	---- excédant 15 kW mais n'excédant pas 30 kW	4,2	0
8408 90 45	---- excédant 30 kW mais n'excédant pas 50 kW	4,2	0
8408 90 47	---- excédant 50 kW mais n'excédant pas 100 kW	4,2	0
8408 90 61	---- excédant 100 kW mais n'excédant pas 200 kW	4,2	0
8408 90 65	---- excédant 200 kW mais n'excédant pas 300 kW	4,2	0
8408 90 67	---- excédant 300 kW mais n'excédant pas 500 kW	4,2	0
8408 90 81	---- excédant 500 kW mais n'excédant pas 1 000 kW	4,2	0
8408 90 85	---- excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 5 000 kW	4,2	0
8408 90 89	---- excédant 5 000 kW	4,2	0
8409	Parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs des n <sup>os</sup> 8407 ou 8408		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8409 10 00	- de moteurs pour l'aviation	1,7	0
	- autres		
8409 91 00	-- reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux moteurs à piston à allumage par étincelles	2,7	0
8409 99 00	-- autres	2,7	0
8410	Turbines hydrauliques, roues hydrauliques et leurs régulateurs		
	- Turbines et roues hydrauliques		
8410 11 00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 000 kW	4,5	0
8410 12 00	-- d'une puissance excédant 1 000 kW mais n'excédant pas 10 000 kW	4,5	0
8410 13 00	-- d'une puissance excédant 10 000 kW	4,5	0
8410 90	- Parties, y compris les régulateurs		
8410 90 10	-- coulées ou moulées en fonte, fer ou acier	4,5	0
8410 90 90	-- autres	4,5	0
8411	Turboréacteurs, turbopropulseurs et autres turbines à gaz		
	- Turboréacteurs		
8411 11 00	-- d'une poussée n'excédant pas 25 kN	3,2	0
8411 12	-- d'une poussée excédant 25 kN		
8411 12 10	--- d'une poussée excédant 25 kN mais n'excédant pas 44 kN	2,7	0
8411 12 30	--- d'une poussée excédant 44 kN mais n'excédant pas 132 kN	2,7	0
8411 12 80	--- d'une poussée excédant 132 kN	2,7	0
	- Turbopropulseurs		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8411 21 00	-- d'une puissance n'excédant pas 1 100 kW	3,6	0
8411 22	-- d'une puissance excédant 1 100 kW		
8411 22 20	--- d'une puissance excédant 1 100 kW mais n'excédant pas 3 730 kW	2,7	0
8411 22 80	--- d'une puissance excédant 3 730 kW	2,7	0
	- autres turbines à gaz		
8411 81 00	-- d'une puissance n'excédant pas 5 000 kW	4,1	0
8411 82	-- d'une puissance excédant 5 000 kW		
8411 82 20	--- d'une puissance excédant 5 000 kW mais n'excédant pas 20 000 kW	4,1	0
8411 82 60	--- d'une puissance excédant 20 000 kW mais n'excédant pas 50 000 kW	4,1	0
8411 82 80	--- d'une puissance excédant 50 000 kW	4,1	0
	- Parties		
8411 91 00	-- de turboréacteurs ou de turbopropulseurs	2,7	0
8411 99 00	-- autres	4,1	0
8412	Autres moteurs et machines motrices		
8412 10 00	- Propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	2,2	0
	- Moteurs hydrauliques		
8412 21	-- à mouvement rectiligne (cylindres)		
8412 21 20	--- Systèmes hydrauliques	2,7	0
8412 21 80	--- autres	2,7	0
8412 29	-- autres		

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8412 29 20	--- Systèmes hydrauliques	4,2	0
	--- autres		
8412 29 81	---- Moteurs oléohydrauliques	4,2	0
8412 29 89	---- autres	4,2	0
	- Moteurs pneumatiques		
8412 31 00	-- à mouvement rectiligne (cylindres)	4,2	0
8412 39 00	-- autres	4,2	0
8412 80	- autres		
8412 80 10	-- Machines à vapeur d'eau ou autres vapeurs	2,7	0
8412 80 80	-- autres	4,2	0
8412 90	- Parties		
8412 90 20	-- de propulseurs à réaction autres que les turboréacteurs	1,7	0
8412 90 40	-- de moteurs hydrauliques	2,7	0
8412 90 80	-- autres	2,7	0
8413	Pompes pour liquides, même comportant un dispositif mesureur; élévateurs à liquides		
	- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif		
8413 11 00	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages	1,7	0
8413 19 00	-- autres	1,7	0
8413 20 00	- Pompes actionnées à la main, autres que celles des n <sup>os</sup> 8413 11 ou 8413 19	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8413 30	- Pompes à carburant, à huile ou à liquide de refroidissement pour moteurs à allumage par étincelles ou par compression		
8413 30 20	-- Pompes à injection	1,7	0
8413 30 80	-- autres	1,7	0
8413 40 00	- Pompes à béton	1,7	0
8413 50	- autres pompes volumétriques alternatives		
8413 50 20	-- Agrégats hydrauliques	1,7	0
8413 50 40	-- Pompes doseuses	1,7	0
	-- autres		
	--- Pompes à piston		
8413 50 61	---- Pompes oléohydrauliques	1,7	0
8413 50 69	---- autres	1,7	0
8413 50 80	--- autres	1,7	0
8413 60	- autres pompes volumétriques rotatives		
8413 60 20	-- Agrégats hydrauliques	1,7	0
	-- autres		
	--- Pompes à engrenages		
8413 60 31	---- Pompes oléohydrauliques	1,7	0

NC 2008	DÉSIGNATION DES MARCHANDISES	Taux de base	Catégorie d'échelonnement
8413 60 39	---- autres	1,7	0
	--- Pompes à palettes entraînées		
8413 60 61	---- Pompes oléohydrauliques	1,7	0
8413 60 69	---- autres	1,7	0
8413 60 70	--- Pompes à vis hélicoïdales	1,7	0
8413 60 80	--- autres	1,7	0
8413 70	- autres pompes centrifuges		
	-- Pompes immergées		
8413 70 21	--- monocellulaires	1,7	0
8413 70 29	--- multicellulaires	1,7	0
8413 70 30	-- Circulateurs de chauffage central et d'eau chaude	1,7	0
	-- autres, avec tubulure de refoulement d'un diamètre		
8413 70 35	--- n'excédant pas 15 mm	1,7	0
	--- excédant 15 mm		
8413 70 45	---- Pompes à roues à canaux et pompes à canal latéral	1,7	0
	---- Pompes à roue radiale		
	----- monocellulaires		
	----- à simple flux		